

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023.23
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Urbanisme

Sous matière :
Documents
d'urbanisme

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

OBJET :
SECTEUR
NARCISSOU
- ETUDE
URBAINE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 17 JANVIER
2023

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 17 JANVIER
2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **31 JAN. 2023**

Séance du Conseil Municipal du Lundi 23 janvier 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Chantal
BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER,
Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Adrien ROUZAUD,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES Donne procuration à Jacqueline
RATABOUIL,
Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Jean-François VERONIN-MASSET Donne procuration à Denis
BOUILLEUX,
Brigitte BATIGNE Donne procuration à Hélène GIRAL,
Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,
Régine SURRE Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
Michel RATABOUIL Donne procuration à Sabine CHABERT,
Javier DE LA CASA Donne procuration à Bruno PERLES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne GUILHEM,
Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

Absents excusés :

Delphine SANTINI, Martine LACOMBE,

Secrétaire : Madame Chantal BARTHES

Monsieur le Maire rappelle que des études ont été lancées il y a quelques années, sur le secteur de Narcissou, en continuité du site de Donadéry, ayant vocation à s'ouvrir à l'urbanisation lorsque la ZAC Vallons du Griffoul sera achevée.

Une servitude de projet a été inscrite lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 janvier 2018, pour une période de 5 ans afin de « figer » les constructions dans l'attente d'un projet d'aménagement.

En outre, une convention est intervenue avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, en vue de maîtriser le foncier nécessaire au projet et de réaliser des premières acquisitions sur ce secteur.

Compte tenu de sa localisation en entrée de ville au Sud-Est et de sa proximité immédiatement avec le Canal du Midi, et du rythme de commercialisation de la ZAC Les Vallons du Griffoul, il convient à ce jour, de réactualiser ces études afin de définir un projet d'ensemble, prenant en compte la sensibilité patrimoniale, paysagère et urbaine de ce secteur stratégique de développement urbain.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la réalisation d'une étude urbaine dans une démarche de développement durable, en partenariat avec l'EPF Occitanie et avec l'aide des services de l'Etat. Cette étude permettra de définir les premiers outils juridiques, opérationnels, fonciers et financiers permettant la mise en œuvre du futur projet d'aménagement.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 18 janvier 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une étude urbaine sur le secteur de Narcissou.

PRECISE le principe d'un cofinancement de l'étude urbaine par l'EPF Occitanie dans la limite de 50 % plafonné à 40 000 Euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 23 janvier 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
31 JAN. 2023
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
27 JAN. 2023
Par publication le :
31 JAN. 2023
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 011-211100763-20230123-DB202323-DE